



**Assurons
un monde
plus ouvert**

Communiqué

Paris, le 18 mars 2020

Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 17 avril 2020

Modalités de mise à disposition des documents préparatoires à l'assemblée générale et Avertissement

L'avis de réunion de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 17 avril 2020 a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 11 mars 2020 (Bulletin n°31) et contient l'ordre du jour et le projet du texte des résolutions qui seront soumises au vote des actionnaires à l'occasion de cette Assemblée. L'avis de convocation correspondant paraîtra le 25 mars 2020 au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires et dans un journal d'annonces légales.

Dans le contexte du Covid-19, les modalités d'organisation de l'assemblée générale des actionnaires de CNP Assurances pourraient évoluer en fonction des impératifs sanitaires et/ou légaux et des mesures prises par le gouvernement pour les mettre en œuvre, ce qui pourrait faire évoluer les modes de participation ouverts classiquement aux actionnaires en temps normal.

En conséquence, dès le 25 mars prochain, CNP Assurances encourage vivement ses actionnaires à faire usage des moyens de vote à distance par voie postale et électronique qui seront mis à leur disposition à partir de cette date.

Vous êtes invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'Assemblée générale sur le site <https://www.cnp.fr/le-groupe-cnp-assurances/investisseurs/actionnaires-individuels/assemblee-generale-2020> qui comporte les documents prévus à l'article R. 225-73-1 du Code de commerce et sera mis à jour, le cas échéant, pour préciser les modalités de participation à l'assemblée générale des actionnaires.